

**Alpes de Haute-Provence (04) : 3 niveaux de danger du 15 juin au 30 septembre**

\* la carte d'alerte incendie : <http://emz.pont-entente.org/maps/04/>

Faible (BLEU), léger (VERT), modéré (JAUNE), sévère (ORANGE)

- Risque **très sévère (ROUGE)** : circulation voitures et piétons fortement déconseillée
- Risque **exceptionnel (NOIR)** : circulation voitures et piétons interdite
- Informations : *pas de borne téléphonique (appeler la mairie du lieu)* ; appli <http://www.prevention-incendie-foret.com/application-mobile-prevention-incendie>  
<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-des-populations/Protection-civile/La-prevention-des-incendies/Acces-aux-massifs-forestiers-dans-les-Alpes-de-Haute-Provence>

**Borne téléphonique : 08 92 68 02 04**

**Alpes maritimes (06)**

**Renseignements : 04.89.96.43.43**

**Bouches-du-Rhône (13) : 4 niveaux de danger du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre**

\* la carte d'accès aux massifs du 13 sur le site de la préfecture : <http://bpatp.paca-ate.fr/>

- mise à jour la veille pour le lendemain. N'oubliez pas d'actualiser votre page par <F5> !
- **🚫 Changement de code couleur en 2018 !** En niveau **ROUGE**, l'accès, la circulation des personnes, et le stationnement des véhicules **sont interdits**.
- ~~Plus de niveau NOIR~~
- **Niveau vert, jaune, orange** : l'accès, la circulation des personnes, et le stationnement des véhicules **sont autorisés**  
*... si aucune disposition plus défavorable n'a été prise par la commune*

Les travaux avec engins **sont interdits en risque orange et rouge**, autorisés de 5 à 13h en niveau jaune, autorisés en risque vert.

**Borne téléphonique 08.11.20.13.13**

Si le gestionnaire d'un site accueillant du public a fait une demande de dérogation, celui-ci peut être accessible en niveau **NOIR** (ZAPEF). **Changement ! ZAPEF 2021** :

- Peypin : Peypin, Le Bois des Lutins
- Salon-de-Provence : Salon-de-Provence, Secteur accrosportif
- Charleval : Charleval, Zone de loisirs du Bois
- Venelles : Parc des sports de Venelles
- Fontvieille : Fontvieille, Site des Moulins
- Tarascon : Abords de l'Abbaye Saint-Michel du Frigolet
- Martigues : Parc de Figuerolles à Martigues
- Miramas/Saint-Chamas : Parc de la Poudrerie

**Var (83) : 5 niveaux de danger du 21 juin au 20 septembre, prolongation possible (arrêté 2017)**

Du **21 juin au 20 septembre**, la préfecture émet quotidiennement, à partir de 19h pour le lendemain, une carte matérialisant le risque d'incendie par massif. <http://www.var.gouv.fr/acces-aux-massifs-forestiers-du-var-a2898.html>

\* la carte d'accès aux massifs : <https://www.risque-prevention-incendie.fr/var/>

- mise à jour 18h pour le lendemain

**Pas de borne téléphonique, renseignements 04.89.96.43.43 ou  
appli mobile PREVENTION INCENDIE**

- **VERT** : risque léger ; accès autorisé
- **JAUNE** : risque modéré ; accès autorisé
- **ORANGE** : risque sévère ; accès déconseillé
- **ROUGE** : risque très sévère ; accès interdit y compris par voie maritime
- **ROUGE E** : risque très sévère Extrême ; accès interdit y compris par voie maritime 🚫 **Changement couleur en 2018**

[Liste des voies fermées en risque ROUGE et ROUGE E](#) (annexe III)

Mis à jour 18/06/2021

Les voies DFCI sont interdites à la circulation des voitures **toute l'année**. Voies interdites à la circulation par massif (et commune) annexe I de l'arrêté :

[http://www.var.gouv.fr/IMG/pdf/ap\\_du\\_10\\_07\\_2020\\_annexe\\_i.pdf](http://www.var.gouv.fr/IMG/pdf/ap_du_10_07_2020_annexe_i.pdf)

Réglementation spécifique îles d'Hyères où certains sentiers sont d'accès autorisé en risque ROUGE ainsi que dans les ZAPEF Mont Faron, Port d'Alon, Cascade de Sillans

### **Vaucluse (84) : 3 niveaux de danger du 1<sup>er</sup> juillet au 15 septembre**

\* La carte du jour sur le : <http://www.risque-prevention-incendie.fr/vaucluse/>  
[Arrêté du 24 juillet 2015](#)

Site de la préfecture <http://www.vaucluse.gouv.fr/l-acces-aux-massifs-forestiers-en-a6264.html>

- du **1er juillet au 15 septembre**, les risques sont classés en **3 niveaux** : de faible à sévère **VERT (massifs accessibles)**, très sévère **ORANGE**, exceptionnel **ROUGE (accès interdit dans tous les massifs)**
- du **1er juillet au 15 septembre**, l'accès à **tous** les massifs forestiers du Vaucluse est interdit les jours où la prévision de danger 'Feux de forêt' est classé en *risque exceptionnel* **ROUGE** par la station Météo France de Valabre.

**En cas de risque ORANGE très sévère :**

1. au nord (**zone A**), Bollène-Uchaux (et l'enclave des papes), Rasteau-Cairanne, dentelles de Montmirail, mont Ventoux : accès libre ; les communes concernées sont citées dans la zone "A" (voir page suivante)
2. au sud (**zone B**), massifs forestiers des Monts de Vaucluse, Lubéron, collines de Basse Durance :
  - **accès réglementé de 5h à 12h**
  - à titre dérogatoire, pour 3 *sites particulièrement touristiques et surveillés, accès ouvert de 5h à 20h* : le Colorado Provençal à Rustrel, la Vallée de l'Aiguebrun à Buoux, la cédraie du Petit Lubéron à Bonnieux et Lacoste, sur sa partie balisée.

Si une commune est située à cheval sur deux zones, c'est la situation par rapport aux gorges de la Nesque qui détermine la zone de réglementation : au nord, zone A ; au sud, zone B.

**Borne d'appel : 04 88 17 80 00 04 28 31 77 11**

**Liste des communes du  
Vaucluse par ordre  
alphabétique**

	<b>ZONE</b>	<b>SECTEUR</b>			
			Grambois	B:Sud	Luberon
			Isle-sur-la-Sorgue (L')	B:Sud	Monts Vaucluse
Ansouis	B:Sud	Basse Durance	Joucas	B:Sud	Monts Vaucluse
Apt	B:Sud	Luberon	Lacoste	B:Sud	Luberon
Apt Lacoste	B:Sud	Monts Vaucluse	Lafare	A:Nord	Dentelles
Aurel	A:Nord	Ventoux	Lagarde-d'Apt	B:Sud	Monts Vaucluse
Auribeau	B:Sud	Luberon	Lagarde-Paréol	A:Nord	Barry Uchaux
Barroux (Le)	A:Nord	Dentelles	Lagnes	B:Sud	Monts Vaucluse
Barroux (Le)	A:Nord	Ventoux	Lauris	B:Sud	Luberon
Bastide-des-Jourdans (La)	B:Sud	Luberon	Lioux	B:Sud	Monts Vaucluse
Bastidonne (La)	B:Sud	Basse Durance	Lourmarin	B:Sud	Luberon
Beaucet (Le)	B:Sud	Monts Vaucluse	Malaucène	A:Nord	Dentelles
Beaumes-de-Venise	A:Nord	Dentelles	Malaucène	A:Nord	Ventoux
Beaumettes (les)	B:Sud	Monts Vaucluse	Malemort-du-Comtat	A:Nord	Ventoux
Beaumont-de-Pertuis	B:Sud	Basse Durance	Maubec	B:Sud	Luberon
Beaumont-du-Ventoux	A:Nord	Ventoux	Mazan	A:Nord	Ventoux
Bédoin	A:Nord	Ventoux	Ménerbes	B:Sud	Luberon
Blauvac	A:Nord	Ventoux	Mérindol	B:Sud	Luberon
Bollène	A:Nord	Barry Uchaux	Méthamis	B:Sud	Monts Vaucluse
Bonnieux	B:Sud	Luberon	Mirabeau	B:Sud	Basse Durance
Brantes	A:Nord	Ventoux	Modène	A:Nord	Ventoux
Buisson	A:Nord	Rasteau Cairanne	Mondragon	A:Nord	Barry Uchaux
Buoux	B:Sud	Luberon	Monieux	A:Nord	Ventoux
Cabrières-d'Aigues	B:Sud	Luberon	Mormoiron	A:Nord	Ventoux
Cabrières-d'Avignon	B:Sud	Monts Vaucluse	Mornas	A:Nord	Barry Uchaux
Cadenet	B:Sud	Basse Durance	Motte-d'Aigues (La)	B:Sud	Luberon
Cadenet	B:Sud	Luberon	Murs	B:Sud	Monts Vaucluse
Cairanne	A:Nord	Rasteau Cairanne	Oppède	B:Sud	Luberon
Caromb	A:Nord	Ventoux	Pernes-les-Fontaines	B:Sud	Monts Vaucluse
Caseneuve	B:Sud	Monts Vaucluse	Pertuis	B:Sud	Basse Durance
Castellet	B:Sud	Luberon	Peypin-d'Aigues	B:Sud	Luberon
Cavaillon	B:Sud	Luberon	Piolenc	A:Nord	Barry Uchaux
Cheval-Blanc	B:Sud	Luberon	Puget	B:Sud	Luberon
Crestet (le)	A:Nord	Dentelles	Puyméras	A:Nord	Dentelles
Crillon-le-Brave	A:Nord	Ventoux	PuyVert	B:Sud	Luberon
Cucuron	B:Sud	Luberon	Rasteau	A:Nord	Rasteau Cairanne
Entrechaux	A:Nord	Ventoux	Roaix	A:Nord	Rasteau Cairanne
Faucon	A:Nord	Ventoux	Robion	B:Sud	Luberon
Flassan	A:Nord	Ventoux	Roque-Alric (La)	A:Nord	Dentelles
Fontaine-de-Vaucluse	B:Sud	Monts Vaucluse	Roque-sur-Pernes (La)	B:Sud	Monts Vaucluse
Gargas	B:Sud	Monts Vaucluse	Roussillon	B:Sud	Monts Vaucluse
Gignac	B:Sud	Monts Vaucluse	Rustrel	B:Sud	Monts Vaucluse
Gigondas	A:Nord	Dentelles	Sablet	A:Nord	Dentelles
Gordes	B:Sud	Monts Vaucluse	Saignon	B:Sud	Luberon
Goult	B:Sud	Monts Vaucluse	Saint-Christol	A:Nord	Ventoux
Grambois	B:Sud	Basse Durance	Saint-Didier	B:Sud	Monts Vaucluse
			Saint-Léger-du-Ventoux	A:Nord	Ventoux

Mis à jour 18/06/2021

Saint-Macellin-lès-Vaison	A:Nord	Ventoux	Villedieu	A:Nord	Dentelles
Saint-Martin-de-Castillon	B:Sud	Luberon	Villelaure	B:Sud	Basse Durance
Saint-Martin-de-Castillon	B:Sud	Monts Vaucluse	Vitrolles-en-Luberon	B:Sud	Luberon
Saint-Martin-de-la-Brasque	B:Sud	Luberon			
Saint-Pantaléon	B:Sud	Monts Vaucluse			
Saint-Pierre-de-Vassols	A:Nord	Ventoux			
Saint-Romain-en-Viennois	A:Nord	Ventoux			
Saint-Roman-de-Malegarde	A:Nord	Rasteau Cairanne			
Saint-Saturnin-les-Apt	B:Sud	Monts Vaucluse			
Saint-Trinit	A:Nord	Ventoux			
Sannes	B:Sud	Luberon			
Sault	A:Nord	Ventoux			
Saumane-de-Vaucluse	B:Sud	Monts Vaucluse			
Savoillans	A:Nord	Ventoux			
Séguret	A:Nord	Dentelles			
Sérignan-du-Comtat	A:Nord	Barry Uchaux			
Sivergues	B:Sud	Luberon			
Suzette	A:Nord	Dentelles			
Taillades (Les)	B:Sud	Luberon			
Tour-d'Aigues (La)	B:Sud	Basse Durance			
Uchaux	A:Nord	Barry Uchaux			
Vacqueyras	A:Nord	Dentelles			
Vaison-la-Romaine	A:Nord	Dentelles			
Vaugines	B:Sud	Luberon			
Velleron	B:Sud	Monts Vaucluse			
Venasque	B:Sud	Monts Vaucluse			
Viens	B:Sud	Monts Vaucluse			
Villars	B:Sud	Monts Vaucluse			